

Commune de MONDON

Bulletin municipal Janvier 2022

**Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent une
bonne et heureuse année 2022 !**

**Que cette nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à vos proches,
santé, joie et prospérité.**

**(Compte tenu des conditions sanitaires imposées par la Préfecture, les traditionnels vœux
du maire ne pourront se tenir).**



§§§§§§§§§§§§§§§§

Recensement de la population

Initialement prévu en 2021 et reporté du fait de la pandémie COVID 19, le recensement de la population de Mondon aura lieu du

20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes (Dotation Globale de Fonctionnement de la Commune ou le nombre d'élus au conseil municipal).

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Angélique GROSJEAN (qui habite au 17 rue Principale), a été nommée agent recenseur par le conseil municipal. Elle sera donc en charge de passer à votre domicile, collecter les informations et vous guider dans les démarches.



Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle. Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Compte tenu des contraintes sanitaires, le recensement par internet sera privilégié.

Le recensement en ligne, c'est une gestion simplifiée et un gain de temps pour l'agent recenseur et pour les habitants. C'est également moins de papier, il est donc moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

Et surtout, il simplifie les démarches en vous proposant directement les cases à remplir au fur et à mesure de vos saisies.

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Pour un bon déroulement de l'opération, l'essentiel de la collecte sera effectué la 1^{ère} semaine. Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à Angélique et de vous rendre disponibles afin que le recensement se passe dans les meilleures conditions.

§§§§§§§§§§§§§§§§

Travaux RD 486

Le Département du Doubs va réaliser des travaux d'élagage au lamier le long de la RD 486 entre Rougemont et Mondon.

La circulation sera interdite dans les 2 sens :

- Pour une durée de 3 jours entre le 3 et le 14 janvier 2022
- La coupure de circulation se fera entre 7H45 et 17H00.